

Le régime indemnitaire (Prime IFSE) au Cnam

« Je suis catégorie C. Quand j'ai quitté le Cnam j'ai gagné 300 euros de plus par mois »

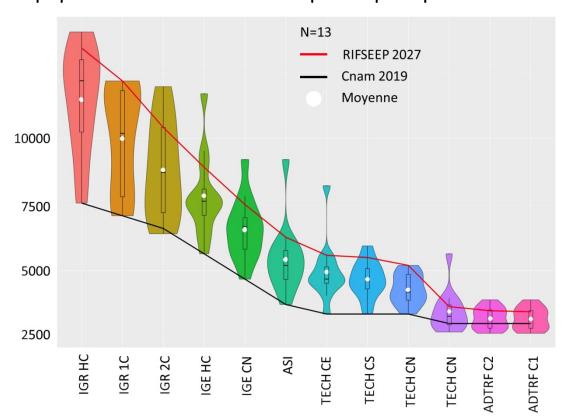
Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnels) est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existant dans la fonction publique de l'État. Il a été mis en place en septembre 2017. Il est composé de deux indemnités : l'**IFSE** (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), composante facultative du RIFSEEP. C'est une prime au mérite!

Pour les enseignants-chercheurs, il y α le RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs).

La CGT du Cnam a fait une comparaison avec les IFSE de 13 universités françaises pour les personnels ITRF, AENES, Bibliothèque et Service de santé. Les résultats sont représentés par des graphiques en violon : ces graphiques présentent pour chaque corps/classe l'IFSE brute annuelle. Le graphique en violon permet d'avoir un aperçu rapide des données. Les « violons » représentent la distribution des établissements analysés pour les niveaux de primes. 50% des établissements se situent dans la « boîte à moustache » (petit rectangle au centre) - et la médiane est représentée par la petite barre horizontale dans ce rectangle.

Enfin, les moustaches (traits verticaux noirs), représentent les deux quartiles extrêmes. Si le violon dépasse les moustaches, les données relatives sont considérées comme exceptionnelles.

Graphique montrant les valeurs de l'IFSE pour chaque corps/classe des ITRF



Dans le graphique des ITRF (présenté au recto), les personnels ASI (assistant ingénieur) ont une médiane d'IFSE d'environ $5.125 \in (4.680 \in au\ Cnam)$. Et 50 % des établissements offrent une prime entre 4.680 et 5.736, ce qui signifie que 25 % des établissements sont en dessous de $4.680 \in au\ Cnam$ des établissements sont au-dessus de $5.736 \in au\ Cnam$ des établissements sont au-dessus de $5.736 \in au\ Cnam$ des établissements sont au-dessus de $au\ Cnam$ des etablissements sont largement au-dessus des autres en niveau d'IFSE. En revanche, en dehors de ces établissements exceptionnels, on observe qu'une grande partie des établissements sont autour de la moyenne.

Excepté pour les ATRF, le Cnam se trouve toujours dans le premier quartile, soit dans les 25 % d'IFSE les plus bas. Nous pouvons voir que les catégories IGE, ASI, TECH CE et ATRF C3 présentent des données exceptionnelles pour certains établissements. Ces résultats méritent des analyses supplémentaires afin d'identifier l'origine de ces différences et valider la pertinence de l'inclusion de ces établissements dans nos analyses.

Les montants de la prime sont à comparer aux valeurs de référence de 2027 (ligne rouge sur le graphique) que doit atteindre au minimum l'IFSE dans tous les établissements.

Pour montrer à quel point il y a un décalage, examinons par exemple l'IFSE d'un technicien (classe normale). Il reçoit une indemnité de 5.392 € brut/an à l'université de Rouen, alors qu'au Cnam il ne reçoit que 3.720 € (chiffres 2022). La valeur de référence de 2027 étant de 5.202 €, on voit bien que certains établissements vont déjà au-delà du montant de référence.

Nous revendiquons une progression plus rapide du régime indemnitaire pour atteindre la valeur de référence 2027, voire la dépasser. Il nous semble surprenant que les indemnités du Cnam soient quasi systématiquement les plus basses (1^{er} quartile) des établissements de Paris et du reste de la France.

Travailler au Cnam, la triple peine

Cette faiblesse de l'IFSE se répercute au quotidien sur nos conditions de travail et positionne le Cnam - et nous avec ! - au sein d'un cercle infernal. Parce que l'IFSE est faible, le Cnam peine à recruter et le turn-over est élevé car les collègues quittent le Cnam pour des établissements où les rémunérations sont meilleures. Nos équipes sont donc désorganisées par le turn-over et les postes vacants. Dans ces conditions, faire ce qui dans notre travail a du sens devient difficile ou impossible.

Être au CNAM, c'est être mal payé·e, avoir une charge de travail plus importante et peiner à trouver du sens à son travail.

Des engagements non tenus

Afin de limiter les effets des inégalités entre établissements, la loi prévoit des montants planchers pour l'IFSE à atteindre en 2027. Alors que la loi est en vigueur depuis 9 ans, rien n'a été engagé au Cnam pour se rapprocher de ses seuils. Cette faiblesse de nos rémunérations en plus d'être préjudiciable pour l'établissement et injuste pour les agents, devient tout simplement invivable sous l'effet de l'inflation.

La CGT revendique:

- Une ouverture de négociation sur l'IFSE pour rapprocher cette prime des montants perçus dans les autres établissements
- Une égalité de traitement entre les titulaires et les contractuel·les

Contact cgt@cnam.fr Octobre 2023